

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 février 2008, a adopté le règlement suivant :

RCA2608-001 ***Règlement autorisant un emprunt de 2 300 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement***

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 19 mars 2008.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 2 avril 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement